



Page 1 :

- l'éditorial
- inauguration du centre de loisirs

Page 2 :

- travaux et urbanisme
- la vie locale

Page 3 :

- la vie locale
- conseil municipal

Page 4 :

- infos pratiques
- mémo utile
- agenda des animations

L'EDITO DU MAIRE

C'est la rentrée !

La rentrée, c'est aussi l'occasion de porter une attention particulière aux enfants et à leurs parents. Avec Monsieur le directeur et l'équipe enseignante, les élus ont été attentifs au bon accueil des élèves et le personnel communal des écoles a retrouvé les enfants de notre village avec plaisir. Cette année, comme prévu, le nouveau local du CLAE a été mis à leur disposition.

Quelques parents m'ont interpellé sur les possibilités de prendre les enfants en bas âge au restaurant scolaire. Cette année encore, nous appliquerons le règlement intérieur en vigueur selon lequel seuls les enfants âgés de quatre ans et demi au moins sont acceptés. Par le passé, j'ai toujours répondu favorablement lorsque, pour des raisons exceptionnelles, certains parents se trouvaient dans l'embarras et je continuerai à agir ainsi au cas par cas.

Je dois par ailleurs vous avouer que nous éprouvons quelques craintes en ce qui concerne l'organisation et le financement du service minimum pour lequel la loi nous oblige à assurer l'accueil des enfants en cas de grève des enseignants. Toutefois, malgré cette mesure autoritaire qui, comme beaucoup d'autres, impose aux communes un transfert de responsabilités difficiles à assumer, nous continuerons à défendre avec force notre école publique, socle de l'égalité sociale.

Il m'est aussi très agréable d'évoquer l'émouvante cérémonie en l'honneur de Max SAVY, à laquelle vous étiez nombreux à assister ; je vous en remercie très sincèrement et je reste persuadé que cette journée sera à jamais gravée dans la mémoire de nos chères petites têtes blondes.

Bon vent à l'école publique Max SAVY et excellente lecture du Trait d'Union n° 2 de Villepinte.

Le Maire,
Alain ROUQUET

A LA UNE :

UNE INAUGURATION ET UN BAPTEME PARFAITEMENT REUSSIS

Samedi 13 septembre, Alain ROUQUET, Maire, a procédé à l'inauguration des nouveaux locaux destinés au Centre de Loisirs Associé à l'École, en présence d'André VIOLA, Président de la Communauté de Communes de la Piège et du Lauragais, structure qui a désormais en charge la gestion de cet équipement et de Patrick MAUGARD, Conseiller Général du Canton de Castelnaudary-Sud.



Ensuite, lors d'une cérémonie émouvante, en présence de l'intéressé, le nom de Max SAVY a été donné à notre école publique, en hommage à ce peintre de grande notoriété qui fut, de 1941 à 1944, instituteur dans notre village.

Une manière de faire le lien entre la génération des élèves d'aujourd'hui et celle des anciens élèves de Villepinte et qui, par leur présence à cette manifestation, ont fait la preuve de leur attachement à notre école.



TRAVAUX ET URBANISME

Plan Local d'Urbanisme

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) actuellement à l'étude se substituera au POS (Plan d'Occupation des Sols) conformément à la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de décembre 2000. L'étude en a été confiée au cabinet URBANE, pour un coût de 20 000 €.

Pourquoi un PLU ? Située dans un environnement dynamique, aisément accessible par la RD 6113 et bénéficiant d'atouts patrimoniaux et paysagers, la commune de Villepinte doit s'inscrire dans une démarche de développement urbain et démographique qu'il s'agit d'accompagner et de maîtriser.

Les objectifs du PLU. Le PLU définit, à partir d'un diagnostic, un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ; il fixe les règles générales d'aménagement des sols :

- redéfinition et extension des zones constructibles en adaptant les équipements à la croissance de la population ;
- modification du zonage et du règlement des zones non constructibles ;
- intégration des secteurs récemment aménagés ;
- redéfinition des emplacements réservés ;
- mise à jour et assouplissement de la réglementation ;
- prise en compte des nouvelles données sur l'intercommunalité.

La mise en œuvre du PLU. Après un état des lieux et la définition des objectifs et des enjeux, le projet d'aménagement et de développement durable ainsi que le plan de référence du village ont été finalisés. Ils ont permis de réaliser des orientations et des esquisses d'aménagement. Restent à mener à terme le zonage et le règlement. Ces différentes phases d'étude et de réflexion conduites par le cabinet URBANE et validées par la commission municipale ad hoc ont débuté en février 2007 et devraient se conclure en 2009. On aura compris que l'enjeu est d'importance, car ce règlement, même s'il pourra subir quelques modifications mineures, orientera pour les vingt années à venir au moins, le développement de notre commune.

Tous les documents peuvent être consultés en mairie sur simple demande ; ceux d'entre eux qui ont été validés peuvent être communiqués à toute personne intéressée.

La dernière phase relative à l'étude du zonage et du règlement est aujourd'hui bien avancée.

A l'issue, le projet de PLU fera l'objet d'un débat d'orientation générale. Après communication pour avis à diverses instances, le projet sera soumis à enquête publique. Le PLU, éventuellement modifié compte tenu des observations formulées, sera in fine mis à l'ordre du jour du conseil municipal pour approbation, puis tenu à la disposition du public.

Eclairage public

La première tranche des travaux de réfection du réseau d'éclairage public concernera la RD 6113. Il a été prévu d'installer sur trottoir 21 mâts de 8 mètres équipés de lampes à économie d'énergie et à intensité réglable. Dans un souci d'esthétique, ces mâts seront de la même couleur que les barrières déjà en place.

Le montant des travaux est estimé à 109 000 € HT et ils sont subventionnés à hauteur de 12 000 € par le Département.

Il va être également procédé à l'installation d'un dispositif d'éclairage en bordure de l'allée du parc municipal qui conduit aux locaux du CLAE et du restaurant scolaire. Le coût de cet investissement est estimé à 4 700 €, entièrement financés à l'aide des fonds libres.

Travaux sur le Fresquel

Le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin du Fresquel, dans le cadre de son plan pluriannuel d'entretien, réalise sur la commune des travaux de restauration de ripisylve sur un linéaire de 7 kms, de la confluence avec le Tréboul jusqu'au pont de Bram et de la RD 6113 à Villepinte jusqu'à Lasbordes.

Ces travaux consistent à l'élagage sélectif des branches basses, à l'abattage des arbres morts, dépérissants ou penchés et menaçants de tomber dans le cours d'eau, ainsi qu'à l'enlèvement sélectif d'embâcles afin de lutter contre les inondations.

Il est rappelé que le Syndicat ne peut intervenir que dans le cadre de l'intérêt général : le lit des cours d'eau appartient aux propriétaires riverains qui doivent entretenir et protéger les berges afin d'assurer le libre écoulement des eaux (article L. 215-2 du Code de l'environnement).



LA VIE LOCALE

La rentrée scolaire à l'école publique

113 élèves fréquentent à la rentrée l'école primaire Max SAVY.

C'est Mlle VINCENT, aidée de Sabine VIDAL, qui s'occupe des 25 enfants de la classe des tout-petits, petits et moyens. Mme BRUNEL, assistée de Lucienne MISSE, accueille le groupe de grande section et du cours préparatoire, qui sont au nombre de 20. Les 22 CP-CE1 sont sous la responsabilité de Mlle MIGUEL et Mlle COLL a en charge les 23 élèves du CE1-CE2.

M. MEJEAN, directeur de l'école, s'occupe des 23 élèves de CM1-CM2. Mme BARRIE remplace M. MEJEAN tous les jeudis, journée consacrée aux tâches administratives de direction de l'établissement.

La rentrée s'est déroulée tout à fait normalement, dans le calme et

la bonne humeur. Souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire 2008-2009 au sein de l'école Max SAVY.

La vie des associations

Le mois de septembre, avec la rentrée des classes, est aussi le premier mois de la saison associative. Notre commune ne fait pas exception à la règle et les associations locales ont mis sur pied, samedi 27 septembre dernier, la fête des associations. C'est l'occasion pour chacune de se faire connaître, notamment des nouveaux habitants. Le dépliant distribué dans tous les foyers à l'occasion de cette fête vous permet d'avoir à disposition les coordonnées des responsables, qui seront prochainement mises en ligne sur le site Internet de la commune.

LA VIE LOCALE (suite)

Zoom sur deux associations

L'Harmonie Municipale et l'Association Sportive Villepintoise (A.S.V.) sont les deux plus anciennes de notre village ; nous avons rencontré leurs présidents pour en savoir plus.

Le trait d'union : Quelle est l'année de création de votre association et quel en est l'objet, selon vos statuts ?

Christian PAGES, Président de l'A.S.V. : L'A.S.V. a été créée en 1923, avec une interruption consécutive à la fusion avec Castelnaudary, de 1967 à 1974 : c'est le plus ancien club de l'Aude. Personnellement, j'en suis le Président depuis 2005. L'A.S.V. a pour objet la pratique du football et l'école de football concerne tous les âges, des débutants aux 18 ans ; pour nos équipes de jeunes, un groupement a été créé avec les villages d'Alzonne, de Montréal et d'Arzens.

Guy PEYTAVY, Président de l'Harmonie : Créée en 1945 par le regretté Marius VARENNES, l'Harmonie L'Avant-Garde a simplement pour objet la pratique de l'art musical.

Le trait d'union : Pouvez-vous en quelques mots nous rappeler les grands moments de la vie de l'association que vous présidez ?

Christian PAGES : En 1928, nos anciens ont remporté le challenge du Lauragais, en 1954, le doublé coupe-championnat, trois saisons en promotion d'honneur du Midi de 1964 à 1967, la coupe de l'Aude en 1982. L'A.S.V. a été champion de l'Aude de 3^{ème} division en 1982, de 2^{ème} division en 1984 ; elle a été aussi championne de l'Aude des -13 ans en 1989 et des -15 ans en 2001.

Guy PEYTAVY : En fait, depuis sa création, il n'y a eu ni mise au vert ni interruption. Tous les directeurs qui se sont succédés, dont le prestigieux

Paul VIALETTE, ont su créer l'ambiance nécessaire pour intéresser nos musiciens. Aujourd'hui, nous avons la chance de bénéficier des talents de notre ami André VIEU qui ne ménage ni son temps ni sa peine pour notre plus grand plaisir. En 2008, nous avons participé à une vingtaine de manifestations, ce qui nous situe dans la moyenne annuelle des prestations que nous sommes amenés à assurer.

Le trait d'union : Quelles sont les activités que vous proposez et comment faire pour vous rejoindre ?

Christian PAGES : Dix équipes sont actuellement engagées dans les différents championnats départementaux : débutants, poussins, benjamins pour les tout petits, les -13 ans, les -15 ans (deux équipes) et les -18 ans. Et une équipe seniors hommes, une équipe seniors féminines et une équipe vétérans. Pour nous contacter, vous pouvez vous adresser à Chloé ROUQUET au 06 16 63 99 35, ou à Jacques DAMBAX au 06 10 51 21 22.

Guy PEYTAVY : L'Harmonie peut se produire à l'occasion de diverses manifestations, messes, défilés, cérémonies patriotiques, concerts, animations style bandas. Les répétitions ont lieu en semaine, le samedi ou le lundi. Pour nous rejoindre, si vous êtes intéressés par la pratique de la musique ou pour solliciter notre concours, vous pouvez vous adresser à Guy PEYTAVY au 04 68 94 26 55 ou à Régine VIEU au 04 68 94 32 52.

F.E.P. Jean-MACÉ – Section Modern Jazz

Comme chaque année, le Foyer d'Education Populaire organise des cours de Modern Jazz pour les enfants à partir de 4 ans et pour les adolescents. Ces cours ont lieu tous les lundis à partir de 17h15, dans la salle des Fêtes. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Magali FRECHENGUES au 04 68 94 20 33 ou au 06 15 71 44 16.

CONSEIL MUNICIPAL

Principales décisions du conseil municipal au cours du trimestre précédent :

Séance du 19 juin 2008

- le rapport annuel du délégataire, en l'occurrence la société VEOLIA, pour les services de l'eau et de l'assainissement est présenté, conformément à la loi, aux membres de l'assemblée ; il est tenu à la disposition du public pour consultation.

- un rapport d'étape du projet d'amélioration du site Internet de la commune est soumis à l'assemblée pour validation, après examen par la commission Information : objectifs du site, échéancier du projet et contenu du site ; la consultation de plusieurs prestataires de service est en cours.

- compte rendu est fait de la commission Enfance et Jeunesse : aménagements du CLAE, activités de la ludothèque et de la commission Environnement et Cadre de vie : aménagements du parc municipal, implantation de canisettes, acquisition de décors de Noël, concours village fleuri.

- questions diverses : résiliation du bail de la boucherie à compter du 30 juin 2008 ; actions envisagées à l'encontre des auteurs d'actes de

vandalisme et de délinquance (saisine du Procureur de la République).

Séance du 27 juin 2008

- il est procédé à l'élection de trois délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ; Alain ROUQUET, Guy PEYTAVY et Florence FOURRIER sont élus titulaires et Gilbert PEYRE, Sylvie ALIBERT et Thierry CADENAT sont élus suppléants.

Séance du 4 septembre 2008

- le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition des locaux du Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE) à la Communauté de Communes de la Piège et du Lauragais (CCPL) qui assurera désormais la gestion du bâtiment comme celle du personnel.

- le Maire est autorisé à passer les marchés pour l'éclairage public de la RD 6113 pour un montant total de 109 000 € HT, le financement étant assuré par des subventions départementales et par l'emprunt à hauteur de 48 000 €.

- le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général pour la deuxième tranche de réhabilitation des réseaux d'eau potable en plomb est approuvé pour un montant de travaux de 126 000 € HT.

Lors de la séance du 4 septembre, l'assemblée a été informée sur le zonage en cours d'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Fresquel, l'enquête publique étant programmée pour 2009 après avis du conseil municipal sur le zonage arrêté. Le conseil a demandé que toutes les parcelles de terrain situées en bordure sud de la RD 6113 et de la route de Villasavary jusqu'à la parcelle cadastrée AE 78, soient incluses dans la zone constructible et que soient communiquées à la commune les prescriptions à respecter dans cette zone par les constructions.

Dans une autre délibération, ce même jour, le conseil municipal a approuvé le périmètre du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel. Au cours de l'examen de ce

dossier, il a été rappelé les conséquences désastreuses des lâchers d'eau intempestifs et incontrôlés qui ont provoqué les crues de juin 2000, erreur d'appréciation qui a été depuis généralement et implicitement reconnue par les pouvoirs publics. Pour éviter que de tels événements ne se reproduisent, le conseil a demandé que soit créée au sein du SAGE, une instance réunissant les responsables des institutions publiques et privées le constituant, qui aura pour mission de se réunir très rapidement en cellule de crise lorsque Météo France annonce l'arrivée de fortes précipitations. Il est en effet évident qu'une gestion anticipée, réfléchie et mesurée des lâchers d'eau en provenance des divers barrages permettra d'éviter la catastrophe de juin 2000. Le conseil municipal a fait part de son souhait qu'en la matière, chacun prenne ses responsabilités.

INFOS PRATIQUES

● Pour l'embellissement et l'animation du village

Cette année encore, la municipalité poursuivra ses investissements dans les illuminations et dans la décoration des rues du village à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il est fait appel aux volontaires qui voudront bien consacrer quelques après-midi à la confection des paquets cadeaux et apporter des emballages (boîtes de lait en particulier) : qu'ils ou elles se fassent connaître en mairie ou en téléphonant à Sylvie ALIBERT.

La commune a participé cette année, pour la deuxième fois, au concours départemental des villages fleuris, où ses efforts ont été reconnus et encouragés. Pour poursuivre dans cette voie et améliorer encore la qualité de notre environnement quotidien, il serait intéressant que les particuliers fleurissent leur devant de porte ou balcon avec vue sur la voie publique : la municipalité mettra sur pied l'an prochain un concours local et les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà se faire connaître en mairie auprès de Sylvie ALIBERT.

● La participation de la commune à la Fête du Cassoulet de Castelnaudary

s'est traduite jusqu'à cette année par un stand au Village des villages ; l'an prochain, sous l'égide de la municipalité et avec la participation active des associations volontaires, il est envisagé que Villepinte participe au corso fleuri et réalise un char. Que ceux que cette initiative séduit se fassent connaître en mairie : on saura faire appel à eux le moment venu pour la confection des fleurs notamment, car toutes les bonnes volontés ne seront pas de trop pour mener à bien un projet de cette ampleur.

● Le stationnement dans les rues et sur les places du village

Il n'est pas inutile de rappeler que les règles générales du stationnement s'appliquent dans notre village, sur les emplacements matérialisés ou parallèlement au trottoir. Et non, comme notamment sur le boulevard Gambetta ou sur la placette de la rue Courbet par exemple, en «épi» au risque d'empiéter sur la chaussée, de gêner la circulation et d'être la cause d'un accident.

Pas plus qu'il n'est autorisé de laisser son véhicule à l'arrêt au beau milieu d'une rue et d'en interdire l'accès aux autres riverains ou aux véhicules de secours, au risque de voir sa responsabilité engagée.

Dans ce domaine aussi, le civisme ou le simple bon sens s'imposent. Sinon, nous nous réservons le droit de verbaliser, après avertissement en bonne et due forme.

● Le ramassage des ordures ménagères

Il est interdit de déposer les ordures ménagères sur la voie publique en dehors des jours de ramassage : encore une fois, il est nécessaire que chacun respecte cette règle élémentaire d'hygiène et de propreté.

L'encart édité par le SMICTOM inséré dans le présent bulletin d'information vous servira, si besoin est, de pense-bête !



Photos SMICTOM

MEMO UTILE

Pour le repas offert par la municipalité aux plus de 60 ans en décembre et pour la réception des nouveaux arrivants dans notre commune de début janvier, il est demandé aux personnes nouvellement installées dans la commune en 2008 de se faire connaître en mairie dès que possible, afin qu'une invitation puisse leur être adressée le moment venu.

OCTOBRE 2008

Les 3, 4 et 5

Salle des Fêtes :

EXPOSITION DE PEINTURE "VILLEPINT'ARTS"

organisée par L'Avant-Théâtre

à partir du **vendredi 3**

A partir de 20h30 - Salle annexe de la Mairie :

REPRISE DES CONCOURS DE BELOTE

NOVEMBRE 2008

samedi 8

20h30 - Salle des Fêtes :

THÉÂTRE "LE COMPLEXE DE THÉNARDIER"

par Le Théâtre de l'Olibède

dimanche 23

15h00 - Salle des Fêtes :

LOTO ANNUEL

organisé par L'association "Loisirs et culture"

samedi 29

15h00 - Salle des Fêtes :

CONCERT DE LA SAINTE-CÉCILE

par L'Harmonie Municipale

dimanche 30

16h30 - Salle des Fêtes :

THÉÂTRE "LE PAYSAN, LE ROI ET LA MARMITE"

par L'Atelier-Théâtre d'Issel

DECEMBRE 2008

samedi 6

13h00 - Salle des Fêtes :

RANDONNÉE VÉLO INTERVILLAGES DU TÉLÉTHON

(engagement 2 €)

20h00 - Salle des Fêtes :

jeudi 11

REPAS AU BÉNÉFICE DU TÉLÉTHON

12h00 - Salle des Fêtes :

“VILLEPINT'ARTS

5 artistes locaux : MILOUMA, Brigitte PERRAUT
Jacqueline MARTIN, Marcel BERTON, Michel BEQUET

5 styles, 5 techniques

Invitée d'honneur : Olga GIMENO, ses linogravures
et petites scènes érotiques.

Exposition

du vendredi 3 octobre au dimanche 5 octobre
à la Salle des Fêtes

Vernissage théâtral, vendredi 3 octobre à 18h30

Vous y êtes cordialement invités. ”

Mairie : Place Carnot - 11150 VILLEPINTE

Heures d'ouvertures :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Tél. 04 68 94 24 75 - Fax 04 68 94 23 24

E.mail : mairie@villepinte11.org - Site : www.villepinte11.org

LE TRAIT D'UNION DE VILLEPINTE - Bulletin d'Informations Municipales

Publication trimestrielle - Tirage 700 exemplaires

Directeur de la Publication : M. Alain ROUQUET

Crédit photos : Mairie de Villepinte et Communauté de Communes de la Piège et du Lauragais
IMPRIMERIE DU LAURAGAIS - ZI d'En Tourre - Av. F. Passy - 11400 Castelnaudary - RCS B 382 625 341